



Pourquoi *FO* ne se joint pas à l'appel de la CFDT et de la CGT le 17 juin ?

www.fo-lcl.fr

N° 826 - Vendredi 13 juin 2008

Pour *FO*, il ne s'agit pas, au travers de cette information, d'attaquer ou de critiquer d'autres organisations syndicales. Nous souhaitons simplement vous éclairer sur nos positions.

Pour rappel, en 2003, *FO* s'est opposée au passage à 41 ans de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein. Or, deux syndicats (**CFDT**, **CGC/SNB**) ont accepté un allongement de la durée de cotisation de 40 à 41 ans.

Pensez aux seniors et également aux autres salariés qui, compte tenu de leur entrée plus tardive sur le marché de l'emploi (études plus longues), risquent de travailler jusqu'à 65 ans voire plus !

FO revendique donc le retour à 40 ans, ce qui économiquement, n'a rien d'utopique.

Au mois d'avril 2008, **CFDT** et **CGT**, dans un texte appelé « **Position Commune** » avec certaines organisations patronales, ont accepté :

- De libéraliser les heures supplémentaires (par accord d'entreprise). Ainsi, demain, ce seront les normes sociales européennes (48H hebdomadaires, 11H par jour au maximum) qui feront autorité. **Indiscutablement, c'est une attaque en règle contre les 35 heures !**
- De **substituer les négociations d'entreprise aux négociations de branche** (dans notre secteur : l'AFB), voire de **favoriser la négociation individuelle entre l'employeur et le salarié**. Ce sera alors "le pot de terre contre le pot de fer". Imaginez !
- De modifier les règles de représentativité syndicale, ce qui va conduire à la disparition de nombreuses organisations (très forte atteinte aux principes démocratiques de notre pays).

Dans ce contexte, *FO* estime que seul un important mouvement social unitaire peut faire reculer le gouvernement, **en mobilisant également pour la revalorisation générale des salaires et la défense de l'assurance maladie**.

Mais CGT et CFDT ont refusé cette démarche. Et après avoir signé la "Position commune", celles-ci demandent aux salariés de manifester !! ? Comprenez qui pourra.

Pourtant, il suffisait tout simplement de ne pas signer. Quel intérêt ont eu ces organisations syndicales à mélanger représentativité et temps de travail dans cette position commune ?

Pourquoi n'ont-elles pas voulu rejoindre un mouvement afin d'empêcher le passage de la durée de cotisation à 41 ans ?

Seules des positions claires, seul un mouvement social unitaire, peuvent amener le gouvernement à revoir sa position et lui faire admettre que de nombreuses alternatives existent. Encore faut-il le vouloir...

FO n'a donc pas souhaité s'associer au mouvement du 17 juin 2008 !

VOUS PARTAGEZ CES IDEES...

...ADHEREZ A



Nom :

Prénom :

Unité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

826

FO LCL 15, rue Feydeau BC : 315/45 75002 PARIS

☎ 01.42.95.12.05/06 - Fax: 01.42.95.10.75